Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600289-20251126-DLCONVDELGTS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

Le 26 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **20 novembre 2025** s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUVIN, Maire.

PRESENTS : BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BURBAN Sy. CHAUVIN B. COILIER A. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. LE ROUX M. MAHE C. MOURRO S. OILLAUX P. PEDRON A. RICHARD D. RICHARD P. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : BURBAN Sa. (procuration à BURBAN Sy.) LAIDIN F. (procuration à OILLAUX P.)

Secrétaire de séance : PEDRON A.

Objet : Convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires

Par le biais d'un marché public, la Région a confié l'exécution des circuits scolaires à des entreprises privées de transport, à compter de la rentrée scolaire 2 pour une durée de 10 ans.

La Région a fait le choix de déléguer une partie de l'organisation des transports scolaires vers les écoles aux communes.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire présente le projet de Convention de délégation de compétence du Conseil régional pour l'organisation des transports scolaires. La convention prend effet au 1er septembre 2025, pour une durée de 10 ans, soit à la veille de la rentrée scolaire 2035/2036.

La Région
- Fixe les horaires et itinéraires chaque année scolaire
- Fixe le montant des participations familiales
- Assure le paiement des transporteurs

La Commune de Caden :
- Assure la gestion opérationnelle des circuits délégués
  - Inscriptions
  - Délivrance des titres et encaissement des participations familiales
  - Affectation des élèves sur les circuits
  - Discipline et conditions de prise en charge des enfants en bas âge (accompagnement à l'arrêt…)
  - Propose les modifications de circuits
  - Assure les relations directes avec les transporteurs, les familles et les écoles

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte ce projet et charge Monsieur le Maire de le signer en son nom.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 27 septembre 2025.

Mairie de CADEN

Fait à Caden, le 26 novembre 2025
Le Maire